

**ARRÊTÉ ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE
L'ANNEE 2025 – ANNULE ET REMPLACE LES ARRETES PRECEDENTS EN DATE DU
21/11/2025**

Le Président du SIAEP CLECY DRUANCE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2018-1 du 18/10/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2022-5 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PIOCHE Marjolène	Adjoint administratif	01/12/2025
VASSEUR Gaëlle	Adjoint administratif	01/12/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Clécy, le 24/11/2025,
Le Président,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

